



Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du jeudi 12 juin 2025 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaître

M. Gaël Vauclair, vice-président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°20 du 30 mai 2025 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménages.

Il informe les citoyens présents que la séance est enregistrée afin de pouvoir rédiger le présent PV dans les meilleures conditions et qu'il corresponde aux propos qui seront tenus ce soir.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : néant

Invités presse : néant

Invités : néant

Excusés : MM. PCI, HEr

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Mme JFa et M. MGü

60 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 08.04.2025
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2024 et les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter le crédit de Fr. 410'000.- destiné à financer les travaux d'amélioration et de rénovation du premier tronçon de la Rue des Traversains à Buix, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
4. Discuter et voter la consolidation de Fr. 155'000.- destiné à financer le remplacement d'une partie des compteurs d'eau et de l'achat de puces électroniques (lecture à distance) pour l'ensemble des compteurs.
5. Discuter et voter la consolidation de Fr. 55'000.- destiné à financer les honoraires et le logiciel concernant le remplacement et la pose des nouveaux compteurs d'eau chez tous les propriétaires fonciers.
6. Discuter et voter la consolidation de Fr. 1'513'400.- destiné à financer le projet d'assainissement des infrastructures existantes concernant les routes de Buix et Lugnez à Montignez, en collaboration avec BKW Energie SA et la RCJU
7. Discuter et voter la consolidation de Fr. 242'500.- destiné à financer la rénovation des places de jeux dans les 3 villages
8. Discuter et voter la consolidation de Fr. 60'000.- destiné à financer la rénovation des allées du cimetière de Buix

9. Informations sur la réorganisation de la conciergerie et l'entretien des bâtiments de la commune.
10. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1) ainsi que les comptes mentionnés au point 2) de l'ordre du jour ont été déposés publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désiraient le consulter. Les comptes ne seront pas distribués lors de l'assemblée.

Le secrétariat communal n'a pas reçu de demande de compléments ou de rectifications dans le délai légal. Il est encore possible de faire une demande avant l'ouverture de cette assemblée, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 08.04.2025

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 2 - Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2024 et les dépassements budgétaires.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

TCr prend la parole. Les comptes sont réjouissants comme beaucoup de communes. Pour notre commune qq bons points notamment au niveau du triage, des abris et des rentrées fiscales.

Le résultat étant positif au niveau fiscal et un montant de Fr. 350'000.- a été mis à la réserve budgétaire pour les années à venir.

Mauvaise nouvelle concernant l'entreprise Termiboîtes qui va quitter le village et qui nous fera baisser les impôts frontalier.

Nous devons rester prudents, également par rapport à la péréquation financière. Il faut noter que Moutier sera à présent pris en compte dans le calcul.

La parole est donnée à Mme Mélanie Braun (MBr), caissière communale qui nous projette les comptes.

Le bénéfice global se monte Fr. 134'239.31. Le compte général affiche un bénéfice 82'478.11 et les financements spéciaux montrent tous un bénéfice sauf les cimetières.

Le budget présentait un bénéfice de Fr. 16'581.-.

MBr nous explique les différences importantes par rapport au budget par rapport aux points les plus importants

M. JLF demande si nous aurons à nouveau des locations de l'armée pour 2025. Selon TCr, non, rien n'est prévu également par rapport au départ des migrants de la place d'arme, l'armée n'a vraisemblablement plus besoin de nous louer l'abri PC, pour le moment.

MBr reprend les explications.

M. JLFi demande si le compte « forêts » pourra encore afficher un bon bénéfice pour 2025. Mme Emilie Cayla répond que normalement cette année le bénéfice devrait être positif, mais pas autant. Les forêts sont bien abimées, il y a beaucoup de coupes en 2024, il n'y a plus grand-chose à faire.

MBr reprend les explications.

M. JFr demande si au niveau des impôts PPH est une bonne nouvelle pour les années à venir ou si c'était une année exceptionnelle ? MBr répond que nous n'avons pas forcément les montants définitifs lors de l'établissement du budget. Certainement que des acomptes n'étaient pas calculé juste et que les citoyens ont payés des acomptes plus importants. On peut imaginer avoir les mêmes chiffres si nous n'avons pas trop de déménagements.

M. MAGi demande combien nous avons reçu d'impôts sur les frontaliers. MBr indique Fr. 240'000.-. C'est un chiffre donné par le canton et en général assez juste.

Il n'y a plus de questions concernant ces comptes.

TCr nous lit le rapport de l'organe de révision CRF à Delémont qui recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2024.

L'assemblée passe au vote : les comptes et le rapport d'audit sont approuvés à majorité évidente sans opposition.

MBr est félicitée par l'assemblée pour la tenue de ces comptes.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 2.](#)

Point 3 - Discuter et voter le crédit de Fr. 410'000.- destiné à financer les travaux d'amélioration et de rénovation du premier tronçon de la Rue des Traversains à Buix, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Dany Contréras prend la parole et explique les futurs travaux du quartier des Traversains à Buix au moyen d'une présentation à l'assemblée de ce soir. La première étape est prévue cette fin d'année et la deuxième étape sera prévue entre 2025 et 2030.

Le powerpoint est projeté et expliqué.

M. CBe rappelle de faire attention aux écoulements des eaux, il manque des grilles et l'eau s'écoule dans les propriétés.

Mme VBa, explique que la route fait une bosse et l'eau ne s'écoule pas correctement.

DCo rappelle que ce tronçon sera réparé dans son entier avec une réfection complète du coffre et du tapis avec les courbes et les profils nécessaires au bon fonctionnement et au bon écoulement de l'eau.

Le crédit à voter de Fr. 410'000.- de ce soir, est une projection, mais les chiffres peuvent sensiblement changés. Une part sera payée par la taxe de l'eau à raison de 57%, ECA Jura nous octroie 4% de subventions et la commune devra assurer 39% des coûts.

Selon TCr, ces chiffres sont importants car dans la planification financière de la commune, on essaie de prévoir les investissements nécessaires sans pour autant augmenter l'endettement brut. On sait que, par année, environ Fr. 250 à 300'000.-/année de dettes sont remboursés. En finançant ces travaux par les biais du service des eaux et l'épuration, nous sommes face à une source de financement stable.

DCo reprend la présentation.

M. NBr : ce sera fait en 4 fois ? DCo répond que non ce sera fait en deux fois, soit pour les trois premiers secteurs, soit 1, 2 et 3 pour cette année et à l'horizon 2025-2030 nous attaquerons les tronçons 4/et 5 car cela nécessite des opérations différentes.

Pourquoi ne pas faire tout en même temps du moment que les machines sont sur place ?.

Selon DCo explique que oui la réflexion a été soulevée. La liste des autres points sujets à problème est longue et il faut absolument prioriser ce secteur 1,2 et 3. A savoir qu'au bout du secteur 5, c'est un cul-de-sac qui passe sur une parcelle privée, il faudra donc s'approcher du propriétaire foncier afin de lui demander des autorisations de passer chez lui.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 3](#)

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter la consolidation de Fr. 155'000.- destiné à financer le remplacement d'une partie des compteurs d'eau et de l'achat de puces électroniques (lecture à distance) pour l'ensemble des compteurs.

L'entrée en matière est acceptée.

Mme Emilie Cayla (ECa) prend la parole et présente le décompte.

En octobre 2023, un crédit de 155'000.- avait été voté pour le remplacement de ces compteurs d'eau. Le coût des travaux s'élève finalement à Fr. 154'473.55

M. JLFI demande si toutes les maisons sont en ordre actuellement? Oui selon ECa.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 4.](#)

Point 5 - Discuter et voter la consolidation de Fr. 55'000.- destiné à financer les honoraires et le logiciel concernant le remplacement et la pose des nouveaux compteurs d'eau chez tous les propriétaires fonciers.

L'entrée en matière est acceptée.

Mme Emilie Cayla (ECa) prend la parole et présente le décompte.

En avril 2024, un crédit de 55'000.- avait été voté pour le financement des honoraires et du logiciel concernant le remplacement de ces compteurs d'eau. Le coût des travaux s'élève finalement à Fr. 61'906.45.

Sachant que si nous additionnons les deux crédits, nous arrivons à Fr. 210'000.-. Comme nous avons moins de frais pour le remplacement et plus de frais pour ce point-ci, nous arrivons à un coût net de Fr. 201'325.35, donc en-dessous du montant total prévu.

M. SLi demande à quelle portée nous pouvons relever ces compteurs ? Selon M. Damien Bélet, une portée de 500 mètres est assurée.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 5 et 5.1.](#)

* * * * *

Point 6 -Discuter et voter la consolidation de Fr. 1'513'400.- destiné à financer le projet d'assainissement des infrastructures existantes concernant les routes de Buix et Lugnez à Montignez, en collaboration avec BKW Energie SA et la RCJU

L'entrée en matière est acceptée.

Dco prend la parole et projette de décompte.

En octobre 2022, un crédit de Fr. 1'513'400.- avait été voté pour l'assainissement en question.

Le coût des travaux s'élève finalement à Fr. 1'591'217.45, soit environ Fr. 77'817.45 de plus par rapport au budget. Ce montant est expliqué par le rajout voulu durant les travaux, d'intégrer la remontée de la ruelle du cimetière et croisée de la route du Prieuré. La part communale pour ces travaux était de Fr. 44'000.- mais cette plus-value était souhaitée.

Dans ces travaux-là, la RCJU a pris la route à sa charge et la commune la modification des eaux claires/eaux usées.

3 récupérateurs d'eau ont été rajoutés dans la ruelle de l'Eglise et au Peu fond afin de limiter les dégâts lors de fortes pluies.

Des travaux de génie civil en plus également dû aux fortes pluies, il a fallu pomper les fouilles inondées, remettre en place les coffrages qui s'étaient effondrés, des problèmes également avec l'électricité, etc.

La part communale s'élève finalement à Fr. 766'499.85 et Dco nous demande de bien vouloir accepter ces dépenses.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 6.](#)

* * * * *

Point 7 - Discuter et voter la consolidation de Fr. 242'500.- destiné à financer la rénovation des places de jeux dans les 3 villages.

L'entrée en matière est acceptée.

Dco prend la parole et projette de décompte.

En octobre 2023, un crédit de Fr. 242'500.- avait été voté pour la remise en état de nos places de jeux.

Nous avons un coût des travaux pour Fr. 248'779.85. Une augmentation due au fait de la rénovation au niveau des tables et des endroits où elles seraient posées en mettant en place un support propre et costaud.

Nous avons reçu des dons pour Fr. 180'931.35 et des subventions de la RCJU pour 47'499.-. Il profite de l'occasion pour encore remercier nos généreux donateurs.

La charge communale s'élève dont à Fr. 19'849.50 et DCo demande à l'assemblée de valider cette consolidation.

TCr prend la parole et reviens sur certains points, notamment par rapport aux compteurs d'eau. Ce dossier a pris beaucoup de temps, tout est réglé à présent en collaboration avec l'entreprise Althaus, notre conseillère communale, Mme Cayla et son mari et notre caissière.

Concernant les places de jeux, nous possédons à présents 4 endroits, soit 2 à Montignez, 1 Buix et 1 à Courtemaîche. Encore un grand merci à DCo, à la voirie et bien sûr à tous nos donateurs. Merci à tous.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Mce : concernant la subvention RCJU, c'est quel service ? TCr explique que c'est le Service de l'enseignement. En effet, cela n'était pas prévu au départ mais nous avons eu une bonne surprise.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 7.](#)

* * * * *

Point 8 - Discuter et voter la consolidation de Fr. 60'000.- destiné à financer la rénovation des allées du cimetière de Buix

L'entrée en matière est acceptée.

TCr prend la parole.

En octobre 2023, un crédit de Fr. 60'000.- avait été voté pour la rénovation des allées du cimetière.

Une partie des travaux a été sous-traitée par une entreprise et une autre partie a été effectuée par notre voirie avec l'aide de certains migrants stationnés à Bure. A savoir que cette aide fut une belle expérience enrichissante. Ils ont été envoyés vers nous suite à un programme d'occupation et aux frais de la Confédération Suisse.

Le coût des travaux se monte à Fr. 44'141.05 et les heures du personnel s'élèvent à Fr. 8'500.35, soit un montant de Fr. 51'641.40 à consolider ce soir.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : le point est accepté à la majorité évidente sans opposition.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 8.](#)

Point 9 - Informations sur la réorganisation de la conciergerie et l'entretien des bâtiments de la commune.

TCr explique que notre concierge actuelle, Mme Danielle Vauclair prendra sa retraite en octobre prochain.

Le responsable des immeubles, M. Francis Heusler, explique le premier slide et l'organisation de la conciergerie pour la nouvelle personne qui entrera en fonction.

DCo continue la présentation et ajoute qq compléments et explique l'analyse qui a été faite pour répartir les tâches pour ce poste.

Mme MCE demande s'il est sûr que la nouvelle personne ne sera pas assurée depuis le 1^{er} franc ? Selon les renseignements pris, le contrat doit encore être contrôlé et remercie Mme MCE pour son intervention.

M. JFr revient sur l'intervention de Mme MCE. Il pense que la commune pourrait contribuer à la LPP même avec un petit taux. TCr explique que nous devons également voir si la personne en question a un autre emploi ailleurs, mais ce cas sera revu et discuté si besoin au niveau social, évidemment.

Ndlr : Le powerpoint de présentation peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [Présentation du point 9.](#)

Point 10 - Divers

Le cc ne demande pas la parole.

Le cc ne demande pas la parole.

M. JFr demande la parole et souhaite projeter une présentation et une information par rapport à la future zone 30 km/h prévue sur Montignez

Sa demande est acceptée. Il revient sur la proposition de zone 30 km/h en expliquant que cette mesure est prévue pour la localité dans son intégralité

Le vice-président rappelle juste que l'assemblée ne peut pas voter sur un point qui n'est pas à l'ordre du jour. M. JFr confirme qu'il est bien conscient de cela selon le règlement d'organisation de la commune de BA.

M. JFr réexplique l'historique. Une votation pour le projet s'est déroulée en assemblée communale pour le projet complet, soit pour Courtemaîche, Buix et Montignez. Un groupe d'habitants de Montignez a émis une opposition souhaitant une modification du projet. Les villages de Buix et Courtemaîche ne sont pas concernés par le recours en question. En mai 2025, une séance de conciliation s'est tenue avec la vice-maire (Emilie Cayla) et le conseiller en charge du dossier (Dany Contréras) ainsi qu'avec un représentant du Canton du Jura. En fin de séance, les représentants du groupe d'opposants ont été informés qu'il n'y aurait pas de conciliation possible vu que la décision était déjà prise.

Le groupe d'opposants a quand même souhaité une rencontre qui n'a pas eu lieu car la commune souhaitait aller de l'avant.

Thierry Créatin intervient et demande la parole. Il explique qu'un courriel avait été envoyé à M. JLFI, porte-parole du groupe d'opposants, pour donner les informations demandées et convier le groupe à une rencontre avec le conseil communal. Malheureusement, personne ne s'est présenté à cette séance.

M. JFr précise qu'il a informé que cette séance n'a finalement pas eu lieu, il n'accuse personne, seulement l'invitation à cette séance se trouvait à la 78^{ème} ligne d'un courriel et ce dernier était intitulé : « PV », (*Ndlr : « RE: Séance de conciliation »*). Il ne veut pas entrer dans les détails car cela n'apporte pas grand-chose. Il s'était excusé et il était tout à fait d'accord de revenir ultérieurement.

Le recours est toujours pendant, beaucoup d'habitants de Montignez sont opposés en partie au projet, pas à tout le projet. Il sait que nous n'avons pas le droit de référendum dans une commune avec une assemblée communale. Par contre, il est possible de faire une proposition dans les divers en assemblée communale, le fameux article 15 qui dit que : une assemblée convoquée, etc. peut délibérer sur des propositions qui ne concernent pas un objet mentionné dans la convocation, mais il peut les prendre en considération ou les rejeter. Puis, si on les accepte, ça serait d'en discuter la lors de la prochaine assemblée. Ce que M. JFr veut dire par-là, ce qu'il propose ici, ce n'est pas de voter pour un projet ou contre un projet, c'est de dire OK, on continue de discuter et puis lors de la prochaine assemblée, à ce moment-là, il pourrait y avoir une votation ? Il demande au vice-président s'il est d'accord ? M. Vauclair confirme qu'il est d'accord.

Pour rappel, il souhaite projeter le projet complet et la proposition du groupe d'opposants avec des arguments. Ensuite ce sera à l'assemblée de voir.

Dans le projet initial, tout le village se trouvait à 30 km/, ce qui chagrinait quelques citoyens (page 5 de la présentation). Sur l'image suivante et lors de la discussion, le groupe proposait ce qui se trouve sur la page 6, c'est-à-dire que toute la zone en rouge semble être évidente. C'est l'endroit où s'arrête le bus pour les élèves.

Sur l'image des pages 7 & 8, le groupe a imaginé des panneaux « STOP » ou des « CEDEZ LE PASSAGE » avec une priorité de droite.

Pourquoi cette proposition. Le groupe trouve que le projet est parce qu'il y a malgré tout, des axes de transit, même si Montignez est un petit village, ce serait bien d'avoir une circulation fluide. Bien entendu des adaptations dans les zones sensibles paraît logique. La même réflexion s'est faite aux Chambres Fédérales sur cette problématique de mettre des 30 km/h partout.

Imaginez que les villages de Damphreux, Lugnez, Coeuve et Courchavon procèdent de la même manière, je pense que les gens ne seront pas contents par exemple pour se rendre à Porrentruy. Cela fera quand même un peu plus long pour aller au boulot.

Ensuite le 30 km/h aura un impact sur les habitants de Montignez. La question se pose s'ils sont considérés comme des « fous du volant » pour que tout le tout le village de Montignez passe à 30 km/h ? Est-ce que les habitants de Buix et Courtemaîche sont moins dangereux ? Il avoue être un peu surpris.

Il a regardé les conséquences d'un excès de vitesse, c'est intéressant : 36 km/h c'est Fr. 120.- d'amende, 41 km/h c'est Fr. 250.- et 46 km/h c'est Fr. 400.- et dénonciation.

Aujourd'hui, M. JFr a pris mon bâton de pèlerin et il est rentré dans le village depuis Buix. Si vous ne faites pas attention, vous êtes facilement à 46 km/h. Il demande aux citoyens qui sont présents ce soir de faire le test.

Pour lui, quelqu'un qui entre dans le village à 46 km/h ne mérite pas cette dénonciation, par contre, devant l'école, pour lui, oui évidemment.

Au niveau de la largeur des routes, qui poserait problème, notamment en rapport avec la taille des machines agricoles. Il est retourné ce matin, mesurer l'entrée de Buix depuis Montignez, juste avant le mur, il y a 4,30 m¹ de largeur. A hauteur de la ferme de M. Ramseyer (parcelle n°144) il trouve 7,20 m¹ de largeur, soit 70% plus large.

Il entend bien que les machines agricoles prennent énormément de place et que la commune doit mettre du 30 km/h mais il s'adresse aux personnes qui étaient dans les commissions en se demandant comment se fait-il qu'à un endroit où la route est à 4,30 m¹ on laisse à 50 km/h.

Souvent il y a des promeneurs sur ce tronçon (4,30 m¹) et c'est plutôt là qu'il faut se méfier et ne pas rouler trop vite, car il y a toujours quelques personnes qui promènent leur chien ou autre. Il reste l'argument sécurité qui est toujours utilisable certes. Si on veut une sécurité totale, il faut interdire toute circulation. Par contre, il se pose la question : « Est-ce que la situation à Montignez est spécialement accidentogène ? » il ne lui semble pas. Par contre, on peut se poser la question de renforcer la sécurité ou cela fait sens.

Par exemple à la petite ruelle de l'Eglise (parcelle n°290), si un gamin débarque en trottinette par-là, à 30 ou à 50 km/h, c'est carton ! Donc à ce niveau-là, oui, là on doit mettre une attention très particulière et trouver une solution.

Ce que M. JFr souhaite proposer ce soir, ce n'est pas de voter pour ce projet ou pas, mais de voter pour qu'on mette en place un point pour la prochaine assemblée. Il informe le maire qu'il est prêt à venir discuter avec le conseil communal pour trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

Il aimerait aussi dire que ce n'est pas une très bonne idée d'aller encombrer les tribunaux et faire des recours pour des situations telles que celles-ci qui sont onéreuses pour tout le monde.

Thierry Crétin se demande si l'aspect technique est respecté ? M. Dany Contréras pourra répondre. Par contre, pour la prochaine assemblée, Thierry Crétin demande à M. JFr de nous établir sa proposition de point par écrit. Ceci afin de ne pas avoir de discussions sur ce sujet clivant, les arguments sont entendus et certains sont d'accord, d'autres pas, donc sujet sensible.

Thierry Crétin rappelle qu'à l'époque une assemblée communale avait été convoquée, le projet avait été expliqué, un crédit avait été voté. A cette assemblée, il n'y avait qu'une personne du village de Montignez, il se dit très content d'en voir un peu plus ce soir. Le débat a été constructif.

Suite à cette assemblée, il n'y a pas eu d'opposition après l'assemblée dans le délai légal. Le projet a paru dans le Journal Officiel qui nous a valu une opposition d'un collectif de citoyens, ce qui est tout à fait légitime, normal et dans les droits des personnes.

Cette opposition a été reçue, traitée en conciliation, le conseil communal a décidé de maintenir le projet. A présent, c'est le Canton du Jura qui va rendre une décision qui sera transmise aux opposants. Peut-être que la RCJU donnera tort au projet initial et demandera une modification. Ensuite, après la décision de la RCJU, il y a toujours des droits de recours à la Chambre administrative.

C'est pour cette raison que Thierry Crétin demande de fournir par mail le libellé du point qui est souhaité pour la prochaine assemblée. Il est plutôt favorable à ce droit de contre-projet et que cela soit voté, c'est son avis personnel, mais il n'est pas convaincu que l'on puisse revenir sur une décision d'assemblée communale qui n'a pas fait l'objet d'une opposition dans les délais. Le droit à s'opposer après le dépôt public était présent ce que les opposants ont pu faire dans les délais.

Cependant, cela sera soumis au Service des communes qui nous dira si oui ou non cela est possible.

M. JFr, explique qu'il y a deux aspects, soit, un recours qui est pendant, ça c'est l'aspect purement légal. Maintenant il y a un point « divers ». Il existe un règlement communal qui permet de faire une proposition dans les divers. Cela permet de faire des propositions, c'est une sorte de référendum. Il s'est également renseigné auprès du Service des communes.

Le vice-président a bien compris sa demande. Le règlement communal est clair. Il pose la question à M. JFr : Quel est l'intitulé du point qu'il souhaite proposer à la prochaine assemblée. Pour cela, l'assemblée de ce soir doit voter si elle souhaite que ce point figure sur le prochain ordre du jour ou pas. Cela convient à M. JFr.

M. Dany Contréras, conseiller communal souhaite prendre la parole sur ce sujet et se dit un peu susceptible.

En effet, une commission s'était créée il y a de ça à peu près à peu près cinq ans maintenant. Il a été demandé à tout un chacun dans les villages, qui était intéressé à rejoindre cette commission. Il est vrai que cette dernière allait traiter ces différents dossiers. Il était loisible à chacun, à ce moment-là d'adhérer à cette commission. Cette dernière a donc été créée, il y a eu des séances, des PV, il y a eu des décisions techniques, il y a eu un accompagnement avec un bureau d'ingénieurs, parce qu'évidemment il y a des questions de circulation d'un point de vue légal qui doivent être étudiées.

Suite à ces séances, des propositions ont découlées, on va dire à 80 % de la commission qui a été conseillée par le bureau d'ingénieur et ces décisions ont été avalisées, d'un point de vue légal, par la RCJU.

La conclusion, lors de la toute dernière discussion qui a eue lieu il y a une année et demie, sur le terrain avec la majorité de la commission. Il a fallu décider si le tronçon de la « Rue Dumont » passant par le miroir était partie intégrante du projet ou pas. Moi je suis monté dans le train à ce moment-là, car ce n'était pas son dicastère avant cela. Il a donc pris connaissance des dossiers à ce moment-là.

Sur place, il était décidé qu'effectivement le trafic de la « Rue Dumont » est peu discipliné, de ce fait, serait bien que ce secteur, qui n'a pas d'éclairage la nuit, fasse partie de la zone 30 km/h. Cela a été accepté.

La présentation à l'assemblée, Thierry Créatin vous l'a expliqué.

Ensuite il y a eu la séance de conciliation qui s'est tenue fin avril cette année.

M. JFr se permet d'intervenir en lui rappelant qu'en fin de séance, il a bien été stipulé qu'il n'y aurait pas de conciliation possible parce que la décision est déjà prise, pardon, mais il a pris 1h30 sur notre temps de travail pour entendre cela, il faut bien comprendre que sa susceptibilité elle est aussi bien présente.

M. Contréras continue et veut bien l'entendre. Il rappelle que les opposants lui ont demandé, comme pièce justificative et pour pouvoir aller de l'avant, un résumé d'à peu près 72 lignes, qu'il a rédigé également sur son temps personnel. Ce résumé s'est terminé par une invitation à une discussion qui a été envoyée à M. JLFl – Fl démontage, en tant que signataire de la coalition de Montignez avec copie à M. JFr.

Oui, il n'y a pas eu, fondamentalement, de conciliation parce qu'il avait été défini qu'il n'y avait, d'une part, pas de présentation de solution en bonne et due forme, d'autre part, votre serviteur, présent sur place, teneur du dossier depuis peu, s'est fait aussi la voix de la commission et la voix du conseil communal qui avait avalisé la décision de la commission en disant que ce dossier est un sujet sensible. A aucun moment, on ne pourra prévaloir à un intérêt personnel, réparti sur plusieurs têtes pour des raisons qui appartiennent à chacun, et là-dessus, on ne prend pas position par rapport à la sensibilité, par rapport à l'intérêt commun.

Cet intérêt commun a été démontré techniquement et aussi par des demandes d'autres citoyens – car d'autres sont également favorable à notre propositions – car aujourd'hui il y a des dangers qui n'existaient pas à l'époque (portable, etc...).

Il ne s'oppose surtout pas la réflexion qui a été faite autour de leur proposition. Le noyau central, est absolument et évidemment nécessaire dans ce secteur qui est le plus dangereux

Pourquoi la commission a étendu la zone ? Chaque problème a été discuté au cas par cas, extrapolé, pour finalement expliquer qu'un « Cédez le passage » ne peut pas devenir un « Stop », par rapport à la loi sur la circulation routière, sauf dérogations, etc..

Finalement, la solution trouvée n'est pas si pénible que ça, et que lui le premier, citoyen de Montignez risque de se faire prendre. Par contre, il rejoint M. JFr, en lui confirmant son accord que ce ne sont pas les habitants de Montignez qu'il faudra discipliner, ces derniers connaissent les coins « dangereux », ils sont attentifs.

C'est plutôt le trafic de transit évoqué qui est dangereux. Le long de la route de Buix, c'est bien large, ça roule fort. Tout cela mélangé au trafic agricole, interne ou d'entreprises ce n'est plus la même donne qu'à l'époque.

Dans l'intérêt commun, principalement pour les enfants, mais pas que, c'est dans ce sens-là que le conseil communal a souhaité maintenir ce projet et pour ne pas désavouer la commission qui a penché là-dessus durant 5 ans.

M. JFr reprend la parole. On refait le débat qu'on devra peut-être refaire dans trois, mais on n'est de toute façon pas d'accord sur les arguments des uns et des autres et se réjouit du futur débat, on est en démocratie. Il nous remercie pour l'attention qui lui a été portée. Il remercie également le conseil communal et l'administration pour leur travail qui n'est pas toujours facile.

Thierry Créatin le remercie également et rappelle qu'il n'y a aucune considération personnelle aux décisions prises en termes d'intérêt général. Des propositions sont amenées, les débats sont constructifs, mais il rappelle juste qu'ils auraient pu se manifester avant, lors de l'assemblée qui faisait l'objet de ce vote.

La commune ne fait pas toujours juste, on prend toutes les remarques. L'important c'est d'être venus de façon cordiales et c'est appréciable.

On attend donc le libellé de leur part afin de pouvoir le traiter et d'être en ordre avec l'aspect formel, afin de pouvoir statuer. Le conseil communal a effectivement, en fonction du vote de ce soir, l'obligation de présenter un point lors de la prochaine assemblée.

Il veut juste encore informer d'une situation arrivée à Montignez il y a 15 jours. Un monsieur recherchait une petite fille qu'il avait touché avec sa voiture au niveau de son sac d'école. Cette petite fille est tombée et ce monsieur souhaitait connaître son identité.

Même à 30 km/h on peut renverser qqn. L'objectif du conseil c'est vraiment d'assurer la sécurité et surtout par rapport au passage du transit. Le conseil a totale confiance aux habitants de Montignez par rapport à leur capacité et leur comportement.

L'assemblée passe au vote : la question est la suivante :

« Souhaitez-vous mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée, un point 30 km/h - secteur Montignez – et accepter la rédaction du point à envoyer au conseil de communal, par M. JFr.

Résultat du vote :

- 10 contre
- 6 abstentions
- Oui majorité évidente

Le point est accepté à la majorité évidente.

D'autres question ?

M. MAGi demande si l'entretien de la route Buix-Montignez est à la charge du canton ? Dany Contréras répond que non c'est à la charge de la commune. M. MAGi rappelle qu'il faudrait reboucher les trous des accotements car cela devient dangereux. Dany Contréras confirme que c'est un problème récurrent sur toutes les routes communale. La seule solution serait de refaire complètement ces routes (nouveau coffre, nouvelle largeur, etc...) mais cela a un impact financier beaucoup trop important à supporter par notre commune.

Mme JFa, concernant certains trottoirs, il y a beaucoup de mauvaises herbes. DBé répond que les balayages et fauchages se font en avril pour Courtemaîche et en septembre pour Buix et Montignez.

M. LTe demande au niveau du marquage à Montignez qui n'a toujours pas été fait. Est-ce que c'est lié à la mise en place de la zone 30 km/h ? Oui, selon DCo au vu la tournure, les travaux spécifiques sur la route de Lugnez seront entrepris pour la rentrée scolaire.

M. NBr demande si on ne pourrait pas envoyer un tout-ménage pour signaler aux citoyens de couper leurs haies. ? Selon TCr, on écrit directement aux propriétaires suite aux signalements qui arrivent à l'administration.

TCr remercie le vice-président de l'assemblée qui va ouvrir la cantine du FC Courtemaîche afin que la commune puisse offrir un verre aux citoyens présents qui le souhaitent.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la séance à 22h24. Il remercie les citoyens pour leur présence et leur souhaite un bon retour chez eux.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le vice-président :

Gaël Vauclair

La secrétaire :

Céline Meusy

